

**Avis de classement de la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets  
médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS Bretagne et du Conseil  
Départemental d'Ille-et-Vilaine  
relatif à l'appel à projets n° 2022-35-01  
Pour la création de 6 places de SAMSAH en Ille-et-Vilaine**

La Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne et du Conseil Départemental, réunie le 24 novembre 2022 a établi le classement des dossiers concernant l'appel à projets n° 2022-35-01 (Avis paru aux recueils des actes administratifs de la région Bretagne et du Département le 13 juillet 2022).

4 dossiers au total ont été reçus par l'ARS et le Conseil Départemental. Ils ont été déclarés recevables et instruits.

La Commission d'Information et de Sélection a établi le classement suivant :

- 1<sup>er</sup> CRP PATIS FRAUX
- 2<sup>ème</sup> Association Espoir 35
- 3<sup>ème</sup> Association des Œuvres de Saint Jean
- 4<sup>ème</sup> Association FILEAS

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise conjointement par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Bretagne et le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

L'avis de la Commission d'Information et de Sélection fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine, et, sur les sites internet de l'ARS Bretagne et du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le 23 DEC. 2022

Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé Bretagne  
Le Directeur général adjoint

Malik LAHOUCINE

Le Président  
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

Jean-Luc CHENU